

Emetteur \_\_\_\_\_ Direction de la Communication et de l'Information

Date \_\_\_\_\_ 15 octobre 2019

Objet : \_\_\_\_\_ **Session**

## Le Loiret poursuit la mise en œuvre de son projet touristique

### *Loiret au fil de l'eau*

**Le 14 septembre dernier, à la suite d'une démarche participative, les Loirétains ont découvert le nom officiel du grand projet touristique lancé par le Département du Loiret, *Loiret au fil de l'eau*. Un mois après cet événement, la collectivité poursuit la mise en œuvre de ce projet et reprend la gestion du domaine du canal d'Orléans.**

À l'occasion du rachat du canal d'Orléans, le Département du Loiret a organisé un grand événement, Escale en fête, au cours duquel a été révélé le nom officiel choisi par les Loirétains pour le projet touristique départemental autour du canal d'Orléans : *Loiret au fil de l'eau*.

Le nom dévoilé, la prochaine étape est de définir et valider le projet touristique. Pour cela, le Département est accompagné d'un cabinet spécialisé, la SCET. Le Département réalise des réunions de concertation à l'échelle des territoires, en présence de chaque EPCI concerné, des communes et des acteurs touristiques, avec : la Communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais, la Communauté de communes des Loges, la Communauté de communes Val de Sully, la Communauté de communes des Terres du Val de Loire, l'Agglomération montargoise et rives du Loing, la Communauté de communes des 4 Vallées, Orléans métropole, la Communauté de communes du Berry Loire Puisaye et les Communes Giennoises.

À travers ces réunions, l'objectif est de faire un point d'avancement du projet touristique (présentation du nom et du visuel, des travaux, etc.), sensibiliser les acteurs au projet et travailler en collaboration avec eux sur la définition du projet touristique.

De plus, suite au rachat du canal d'Orléans par le Département, la collectivité et le Syndicat Mixte de Gestion du Canal d'Orléans (SMGCO) ont convenu ensemble de la dissolution de ce dernier, pour optimiser la gestion du canal, et faire face aux enjeux liés aux opérations de restauration et sécurisation, de développement touristique, etc.

De ce fait, le Département reprend l'intégralité du personnel, soit 7 agents, qui intégreront l'effectif départemental au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**Contact presse :**  
Cassandre Germain  
02 38 25 43 93  
06 37 99 23 20  
cassandre.germain@loiret.fr